



AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE DE COURTE DUREE - CIRQUES

ANNEE 2019

OBJET : Mise à disposition, pour une occupation de courte durée, d'un espace municipal destiné à accueillir les manifestations artistiques et culturelles, fêtes foraines, théâtres démontables et principalement les cirques.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2017- 562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, la Commune de Montluçon met à disposition son domaine public pour l'accueil de manifestations artistiques et culturelles, fêtes foraines, théâtres ambulants... et cirques aux conditions définies ci-dessous :

1 – **Emplacement** La Commune dispose d'un espace de 10.000 m² situés sur le parking d'Athanor – rue Albert Einstein. (zone A bitumée et zone B en tuff)

2 – **Période** La période de mise à disposition de cet emplacement est du 1er mars au 17 avril 2019 et du 1er septembre au 13 octobre 2019 (sauf si le centre culturel Athanor programmait un spectacle exceptionnel)

3 – **Durée** : L'occupation ne pourra pas excéder quinze jours au maximum, y compris les périodes d'installation et de désinstallation.

4 – **Redevance** Les redevances sont dues sur la base des tarifs votés chaque année par le Conseil Municipal. Les montants en vigueur pour l'année 2019 sont de : 500 € par jour d'occupation (délibération n°18.220 du conseil municipal du 1er mars 2018)

5 – **Conditions d'exploitation** L'exploitant est tenu de veiller à la propreté de l'emplacement sur toute la durée de son occupation jusqu'à son départ. Il n'est pas prévu d'approvisionnement en énergie ou fluide par la Mairie : en cas de besoin, l'exploitant devra lui-même réaliser les démarches pour satisfaire ses besoins, souscrire les abonnements et régler ses consommations.

6 – **Dossier de demandes** Tout candidat devra faire une demande pour obtenir toutes les informations utiles pour faire acte de candidature à la Ville de Montluçon – Service Commande Publique – 1 rue des Conches – CS 23241 – 03106 Montluçon CEDEX.
ou par courriel à s.vilaca@mairie-montlucon.fr

Pour postuler, le candidat devra être signataire de la Charte DROIT DE CITE.

Le dossier devra être déposé au moins 30 jours avant le début de la manifestation prévue, et sera :
- soit remis en main propre contre récépissé au service Commande Publique,
- soit envoyé par courrier postal à l'adresse suivante : VILLE DE MONTLUÇON – Service Commande Publique – 1 rue des Conches – CS 23241 – 03106 Montluçon CEDEX. Tout dossier non déposé avant les 30 jours ou incomplet ne sera pas retenu.